

SÉANCE SPÉCIALE DU 21 septembre 2020

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 21 septembre 2020 à 20 h à huis clos et enregistrée tel que l'exige l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
District No 2 - Madame Anabel Vachon
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 20 h 05 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation mandat de services prof. Garage incendie
4. Embauches
5. Mesures spéciales : COVID-19
6. Prochaine séance
7. Levée de la séance

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

20-09-7710

ADOPTÉ

3. Acceptation mandat de services prof. Garage incendie

Attendu la résolution 20-01-7550;

Attendu la soumission reçue de la firme d'architectes DG3A inc.;

Attendu que le comité de sélection a analysé la soumission et que le soumissionnaire a obtenu un pointage suffisant permettant l'ouverture de l'enveloppe d'offre de prix;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de DG3A inc. au montant de 158 285 \$ plus taxes pour :

La coordination et l'obtention des accords et des autorisations requis, la préparation du rapport de conception, des plans et devis préliminaires (50 % et 90%) et de l'estimation de coûts, la préparation des plans et devis définitifs (100 %) et de l'estimation de coûts, les services durant la construction : services au bureau et surveillance sans résidence et la préparation des plans finaux (tels que construits).

20-09-7711

ADOPTÉ

4. Embauches

ATTENDU que le comité des ressources humaines a effectué toutes les démarches possibles afin de recruter le candidat correspondant aux attentes du Conseil municipal;

ATTENDU que monsieur Sylvain Lessard a décidé de ne pas occuper ce poste,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Yvan Croteau à titre de journalier d'entretien général à temps plein.

Monsieur François Baril quitte à 20 h 08.

C'est monsieur Alain Laflamme (pro-maire) qui préside.

ATTENDU que le comité des ressources humaines a effectué toutes les démarches possibles afin de recruter le candidat correspondant aux attentes du Conseil municipal;

Il est proposé par madame Anabel Vachon d'embaucher monsieur Justin Lambert à titre d'auxiliaire aux travaux publics et au service des loisirs et de la culture.

Monsieur François Baril réintègre la présente séance à 20 h 09.

Dans le dossier des ressources humaines au niveau des travaux publics, d'autres démarches ultérieures seront faites et un suivi sera donné sur les orientations du Conseil.

20-09-7712

ADOPTÉ

5. Mesures spéciales : COVID-19

Attendu que notre territoire est passé au niveau orange (alerte modérée) selon le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle lié à la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal prenne les décisions suivantes :

- Les mesures de la Santé publique seront respectées en tout temps;
- Le Conseil municipal suivra la tendance régionale au niveau de la MRC des Appalaches;
- Le bureau municipal demeure ouvert pour le moment;
- Toutes les locations de salles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre;
- Aucun spectateur ne sera admis dans les estrades du Centre des loisirs Desjardins sauf pour les enfants âgés de moins de 10 ans pour lesquels un parent accompagnateur pourra être admis et ce, dans la mesure du possible.

Ces mesures peuvent être modifiées en tout temps afin de respecter les directives gouvernementales.

20-09-7713

ADOPTÉ

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 5 octobre à 19 h 30.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 12.

20-09-7714

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et secr.
trésorière